

acceptable et plus pratique pourrait peut-être en sortir, même si certaines propositions dans la mesure actuelle doivent être modifiées.

• (8.30 p.m.)

Le régime définitif ne devrait pas violer l'autonomie des provinces. Nombre d'orateurs l'ont souligné, y compris le député d'Assiniboia (M. Watson). A ce propos, je voudrais citer un paragraphe d'un éditorial publié dans le *Globe and Mail* et intitulé: «Le petit jeu des pressions, quant à l'assurance frais médicaux.»

Le premier ministre John Roberts s'est montré, cette semaine, assez charitable lorsqu'il a refusé d'interpréter comme un petit jeu de pressions l'annonce du ministre de la Santé Allan MacEachen, selon laquelle le régime fédéral d'assurance frais médicaux serait mis en œuvre le 1^{er} juillet 1967, sans tenir compte du nombre de provinces qui y auraient adhéré.

Vous pouvez voir, monsieur l'Orateur, que cet éditorial a paru il y a quelques mois, car la date de mise en marche du régime a été changée, mais je pense encore que certaines provinces interprètent cette mesure et la hâte apparente avec laquelle le gouvernement cherche à la faire adopter à la Chambre, comme des manœuvres coercitives. Des problèmes plus urgents se posent au Canada aujourd'hui.

Ce matin, j'ai été interviewé à la radio pour faire rapport à mes commettants. Voici l'essentiel de mes propos au sujet de l'assurance frais médicaux:

Le gouvernement a annoncé que l'assurance frais médicaux ne sera pas mise en œuvre avant le 1^{er} juillet 1968, c'est-à-dire dans 20 mois. Mais le gouvernement insiste pour nous faire approuver le régime dès maintenant, c'est-à-dire, pour nous faire adopter la deuxième lecture, le principe du bill n° C-227. Maintenant que le gouvernement a décidé de remettre la mise en œuvre de l'assurance frais médicaux, j'estime que d'autres problèmes plus urgents devraient être réglés. Je veux parler de la hausse des prix, et dans le même ordre d'idées de la misère des bénéficiaires des pensions de vieillesse qui essaient de vivre avec \$75 par mois. Voilà des problèmes urgents. Nous devrions nous en occuper davantage en ce moment.

Aujourd'hui, le premier ministre suppléant (M. Martin), pressé par l'opposition, a affirmé qu'une mesure concernant l'aide à la vieillesse serait présentée si nous disposions immédiatement du projet de loi intéressant l'assurance frais médicaux. Toutefois, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a signalé qu'il n'y avait nulle raison pour que la mesure prévoyant l'aide à la vieillesse ne soit pas inscrite au *Feuilleton* immédiatement.

Certains autres députés ont parlé de subvenir au besoin urgent de médecins plus nombreux si l'on voulait qu'un régime com-

plet d'assurance de services médicaux puisse fonctionner à plein. A ce sujet, je voudrais me reporter à une lettre adressée par le président de l'Association médicale canadienne, le docteur R. K. C. Thomson, au premier ministre (M. Pearson), le 13 octobre, et dont des copies ont été envoyées aux membres du Parlement. Je vais vous citer deux des nombreux points qu'il fait ressortir dans sa lettre:

Enfin, que le gouvernement a pris des décisions en vue d'assurer des soins médicaux aux Canadiens sans avoir suffisamment consulté les personnes sur qui l'on compte pour offrir ces soins.

Voilà un aspect que d'autres députés se sont chargés de traiter. Voici l'autre point:

Qu'un régime universel va aggraver la pénurie actuelle de personnel médical et sanitaire, notamment en ce qui concerne l'exercice de la médecine générale. Les fonds publics devraient servir, avant tout, à remédier à cette grave pénurie.

La lettre du docteur Thomson met en évidence un problème que le gouvernement pourrait aider à résoudre en remettant à plus tard la date de mise en vigueur du régime.

Outre la pénurie de médecins, le nombre de nos hôpitaux est insuffisant actuellement pour répondre aux demandes des malades. Je ne saurais dire le nombre des députés qui ont dû consulter un médecin et se sont vus obligés de faire antichambre deux ou trois heures durant pour découvrir, en fin de compte, à quel point les médecins étaient débordés.

D'autres députés ont affirmé que des sommes plus considérables devraient être consacrées à la recherche médicale. La nécessité d'accroître la recherche médicale est un fait qu'on ne saurait nier, je pense, et tout programme d'État devrait établir clairement l'obligation de mettre la formation et la recherche médicale au premier plan. Voilà pourquoi, dans sa précipitation à faire adopter le présent projet de loi par le Parlement, le gouvernement n'agit pas, selon moi, au mieux des intérêts des Canadiens ni du Canada. Tout ce que mes remarques tendent à faire ressortir, c'est que nous devrions consacrer plus de temps à l'élaboration d'un programme d'assurances de soins médicaux afin qu'il puisse être réalisable et accepté par tous, une fois devenu loi.

Dans le bill n° C-227, il faudrait expliquer de nombreux points et parfois compléter les dispositions. Je me reporte à une lettre que je viens de recevoir de M. F. H. McWilliams, optométriste renommé et fort compétent de Moose-Jaw; en voici un passage:

Je sais que l'assurance frais médicaux est différée, mais j'aimerais vous exposer, dans le cadre de la loi sur les soins médicaux, certaines considérations sur le soin des yeux...

[M. Pascoe.]